L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 21 FEVRIER 1888.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La créance de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages Numérotés Simples suivent lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels** **Extraordinaires** **avant lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Grand Tirage Trimestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
200 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000
1,000 Lots de $100		100,000
1,000 Lots de $100		100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

☞ Pour les Cours ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la **Signature lisible**. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Retourner vos lettres enregistrées à la **Nouvelle Orléans National Bank, New Orleans, La.**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite Bonne Foi qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait privoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont le droit, inscrite dans une charte, sont reconnus par les tribunaux qui plus élevés. D'ailleurs vous donc des contrefaçons et des plus nombreuses.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $600 à $800,000 2févdém.

Un Monsieur—Désirerait prendre logement et pension dans une famille privée. S'adresser N. F. A. au bureau de l'ABEILLE. 19fév—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pas de gros traitement, mais il demande que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20déc—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle il est et du dépôt de quinze ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyfrègne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

GROCERIE ET BAR—A vendre, pour cause de santé, faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 339 rue Bourgogne, coin rue Kerlerec. Si pas vendu d'ici à la fin du mois, sera vendu à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—10,000 livres de droit, de médecine et autres, nouveaux, et d'occasion, en différentes langues, à la librairie de Goldthwaite, 42 et 42 1/2 Passage de la Bourse—à un marché. On achète des livres. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. F. BOSCHER, 211 South Rampart. 11 fév—2 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Algiers, Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,344. Angust Alt vs. ses créanciers—Division I. Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Auguste Alt a eu lieu ce jour, en présence du juge Dameron, sous la présidence du pétitionnaire Hyppolyte Dauriac, soit convoquée et tenue ce jourd'hui, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. A. Burthe soit nommé pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 6 février 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11, 18, 25—mars 3, 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel Crain vs. ses créanciers—No 23,096—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Crain soit et est par la présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue ardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Arquie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11, 18, 25—mars 3, 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel Crain vs. ses créanciers—No 23,096—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Crain soit et est par la présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant ces dites créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Arquie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11, 18, 25—mars 3, 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,307—Division I—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Crain soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 27me jour de mars, 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—27, 17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,241—Division E—Hippolyte Dauriac vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Hyppolyte Dauriac, soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Martin Vordenberg, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14fév—3f ce 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,055—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire B. F. Markey soit et est par la présent accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI, 13ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—27, 17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,241—Division E—Hippolyte Dauriac vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Hyppolyte Dauriac, soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Martin Vordenberg, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14fév—3f ce 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Muller.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,307—Division I—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Muller, soit et est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Caroline Muller, tutrice naturelle administrant cette successeur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16fév—16 21 25

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,964—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de cette successeur et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wilhelmine Brinkmann administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17fév—17 22 26

Succession de Mme Emelia Fleutge, Veuve de James Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 22,472—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des présentes Mme Emelia Fleutge, Veuve de James Victor, soit et est par le présent accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI, 29me jour de février, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—27, 17, 29 fév.

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,701—Division C—A qui de droit—Qu'il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel M. Belden administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 1,803—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Nathan C. Todd, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis C. Jacob vs. Veuve François Menier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,990.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Deucalion, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, voyer, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition dessdite terrain pour la défenderesse de Pierre Dussau, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Les terrains numérotés un et deux, chacun vingt-six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois formant angle des rues Newton et Vallette de la largeur de vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux; quatre pieds sept pouces de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriétés acquises par la défenderesse de Pierre Dussau, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.

2° Deux certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans les mêmes district et lieu que ceux précédemment mentionnés et les quatre premiers quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante neuf pieds deux pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds de quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et trente pieds sur la ligne du fond; le terrain numéro cinq mesurant trente pieds deux pouces de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds deux pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et six lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 15 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11 18, 25—mars 3 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kate F. M. Jourdan vs. Leo Blessing et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,929—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et mesurant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Clouet, Marais, Feliciana et Urquhart, désigné par le numéro sept. Acquis par Louis Bitger, de Jean Baptiste Coudousqué, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville, le dit lot mesure trente-cinq pieds de façade rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et six lignes.

Acquis par Louis Bitger de Andrew Silver suivant un acte passé en le jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 749.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 jan—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 22,844—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'île borné par les rues Hector David, Edmond et Pierre et par une ligne Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé en commun plan N. Acquis par Pierre Plais de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre D et contient 4 ares 10 centiares. Acte établi par de John Kruttschnitt à Charles H. Shute, passé pardevant James Paley, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1868, et mesure cent quarante neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, tel que fait et dressé par Charles Wiltz, arpenteur, et de la rue Grecne et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Shute suivant un acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bonnaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessus, ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ses droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rochablave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Armas, voyer, le 26 février 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir :

Le lot numéro treize mesure trente un pieds de face à la rue Rochablave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, tel que fait par Charles Wiltz, de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur et dans les lignes parallèles de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rochablave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rochablave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Dorlicourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 29

ASSURANCES

Trentième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1887 :

Sur les risques d'incendie	$540,260 84	
Sur les risques de rivière	39,003 37	
Sur les risques de mer	49,744 07	
	$629,008 28	
A ajouter : Primes non acquises en 1886	100,539 42	$729,547 70
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		30,075 96
		$759,623 66
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$344,012 04	
Pertes sur les risques de mer	28,998 52	
Pertes sur les risques de rivière	35,932 86	
	$408,933 42	
Taxes	7,354 74	
Primes remboursées	107,200 32	
Commissions	84,463 99	
Réassurances	27,421 43	
Loyer	2,100 00	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, salaires et autres dépenses	45,753 55	$625,227 45
		$76,396 21
A déduire : Dividende semi-annuel de 50 0/0 payé en juillet 1887		12,500 00
		$63,896 21

—ACTIF—

Billets sur hypothèques	16,650 00
Billets sur nantissement	55,971 70
Effets non primes	18,524 69
Billets à recevoir sur demande	12,219 16
Actions de la banque de l'Union et autres actions	4,983 84
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 67
Biens fonciers	22,271 04
Primes en voie de perception	154,958 07
En caisse	25,229 55
Total de l'actif	$313,896 21

—PASSIF—

Capital-actions	250,000 00
Réserve pour primes non acquises	80,296 21
au 31 décembre 1887	38,103 89
Montant des pertes non payées	$369,000 10

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON,
Président.

LOUIS BARRETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier 1888.

ALPHONSE PHILIPS, notaire.
31 jan—30 jours

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 36	
Primes de rivières	39,660 91	
Primes maritimes	6,380 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	$302,679 52
A déduire : Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,236 28	
Réassurances	22,668 44	
Commissions	21,670 08	$143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins : Pertes d'incendies payées	$112,918 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,522 34	$178,843 68
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	29,175 00
Argent comptant	1,005 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	75,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,224 35
Dividendes non payés	125 693 09
Surplus	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

L. C. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17me jour de février 1888.

CHAS. C. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.

ROBT. MAXWELL, Chairman.
G. W. SENTELL.
P. G. GIBERT.
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction a sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

A. Brasselman,	Robt. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	J. Q. Colemann,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbach,	A. M. Silbernagel,
Walter G. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gibert,	Jos. Vigues,
Chas. Holloway,	C. Kuhn,
G. Herndon,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
J. L. Lyons,	Frederick Wing,
Geo. H. Lobdell,	Sr. Y. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth,	P. Werlein.

20 jan—1m

CONSULAT DE FRANCE

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er février 1888

Liste de publication.

Andignon Joseph
Andinac Mme Marie
Balas Pierre
Bossier Paul
Brun Jean
Dambille Auguat Ernest
Carol Justin
Castaing (Hte Pyrénées)
Cazales Evariste
Carella Léontine et One
Cazes
Castjuez Louis
Dangeroi
Dambille Pascal
Dubernard les époux
Ernst Joseph les époux
Eckert nathal Cl. Wing
Felon Clément
Félon Delle E.
Prépp Théophile
Henry Pierre et Fleurie
Humbert Hippolyte.
Juncs Etienne.
Lejeune François Joseph
Levy Emmanuel
Lafont Jean
Magenat ou Magerat Emile
Matthieu Pierre
Palle Jules Marius
Ragne Yve ses Ségné
Rivière Charles
Robjolle Aimée Augustine
Sarrazin Antoine
Ségné Vve Marcel née Bergeron
Tourte M. les époux.

LETTRES.

Aimé Vve Ste Anne Strecurist Dr en médecine
Brolion Charles
Courouleau Mme Louise Hancart Clodomir
Luquet Charles

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à solmettre à leurs ayants droit sur des Louisiane, et résidant de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er février 1888.

Le Consul Général,

Vte PAUL D'ABZAC

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. C. Stockton, notaire, à son bureau No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A.-M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1888.

(Signé) E. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier
—9f et 15 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. M. Hennen

No 22,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville.

Bane dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FENDRICH, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. Alfred Voor Hees, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 janvier, 1888 (Dossier No 22,763 nom de compte), dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'île borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Broadway et l'avenue Napoléon, et mesurant 25 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 100 pieds et conformément à un plan de Lucien Hoffman, voyers, en date du 16 février 1888.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, au frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888. 5 fév—5, 12, 19, 26—mars 4, 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Haney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division B, daté le 19 février 1888. Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu :

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'île borné par les rues Annunciation (ci devant Jutrey), Pleasant, Laurel et Chestnut, désignés sous le No 14 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tel que plus au moins, ci d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, en date du 16 février, 1888.

Les améliorations consistent en un cottage double, rue Laurel.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et les taxes publiques.

Acte de vente pardevant T. Whalton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.

Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.

14 f